

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 10 avril 2024 à 19 heures**

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2024 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2024 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Loïc LAGORCE.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS (excusés)** : COURET Patrice donne pouvoir à BECHADE Laurent, JOLY Solange donne pouvoir à DRIEUX Sophie, DUPUIS Sandra donne pouvoir à POUJAUD Brigitte, CHANTON Amanda donne pouvoir à LAGORCE Loïc.

Membres	14
Présents	10
Représentés	4
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

**Quorum** : 8

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité,

Présentation de l'ordre du jour,

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Durée d'amortissement du terrain du lotissement (ODHAC)
- Demande de subvention pour le projet assainissement (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

## 1. AFFAIRES GENERALES

- 1- **Achat de mobilier** : Achat d'un fauteuil de bureau à Bureau Vallée pour un montant de 199, 17 € HT soit 239, 00 € TTC – adopté à l'unanimité.
- 2- **Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie** : Le devis de AIM de La Souterraine d'un montant de 1 806, 67 € HT soit 2 168, 00 € TTC est adopté à l'unanimité.
- 3- **Réfection du comptoir de la salle des fêtes** : Le devis de l'Entreprise BLONDIN Patrick d'un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC est adopté à l'unanimité.
- 4- **Convention AO2 (Organisateur de Second rang) avec la région Nouvelle -Aquitaine pour les transports scolaires** – le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention.
- 5- **Réalisation plateforme « Savoir Rouler » en peinture** – Le devis de Signalisation 87 d'un montant de 8 320, 00 € HT soit 9 984 € TTC a été adopté à l'unanimité.

## 2. FINANCES

- 1- **Comptes Financiers Uniques (CFU 2023) du budget principal et des budgets annexes** : ils ont été adoptés à l'unanimité (le maire étant absent lors de ce vote auquel il ne peut participer)
- 2- **Les affectations des résultats 2023** ont été adoptés à l'unanimité.  
*Budget principal* : résultat de fonctionnement : + 211 813, 14 €/ résultat d'investissement : - 168 806, 34 €  
*Budget Eau* : résultat de fonctionnement : + 89 186, 11 €/résultat d'investissement : - 3 315, 13 €  
*Budget Assainissement* : résultat de fonctionnement : + 115, 66 €/résultat d'investissement : - 1 051, 44 €  
*Budget Transports Scolaires* : résultat de fonctionnement : - 4 801, 72 €/ résultat d'investissement : + 30 211, 99 €  
*Budget Lotissement* : résultat de fonctionnement : + 22 526, 23 €/résultat d'investissement : - 21 035, 31 €

3- **Vote des taux d'imposition 2024** : Taxe foncière bâti : 35, 72 % - Taxe foncière non bâti : 47, 81 %  
Taxe d'habitation : 10, 62 %. Les taux ont été adoptés à l'unanimité.

4- **Vote des budgets primitifs 2024** :

Budget principal : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 938 420, 80 euros et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 693 455, 90 euros.

Budgets annexes :

EAU : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 206 398, 89 euros et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 116 692, 22 euros.

ASSAINISSEMENT : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 36 027, 09 et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 959 141, 84 euros.

TRANSPORTS SCOLAIRES : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 46 850, 60 euros et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 34 838, 27 euros.

LOTISSEMENT : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 102 900, 87 euros et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 99 147, 30 euros.

Les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

5- **Subventions du budget principal aux budgets annexes** :

CCAS : 5 673, 81 euros adoptée à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : 495, 99 euros adoptée à l'unanimité

TRANSPORTS SCOLAIRES : 15 500, 00 euros adopté à l'unanimité

6- **Attribution des subventions 2024 aux associations** adoptées à l'unanimité :

ASSOCIATION DES JEUNES	350, 00
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE	328, 00
LIGUE CONTRE LE CANCER	40, 00
DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES	50, 00
ASSOCIATION DE L'ECOLE COOPERATIVE SCOLAIRE	255, 00
AVENIR NORD FOOT 87	655, 00
ASSOCIATION LES ENFANTS D'ABORD	430, 00
ACCA	420, 00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600, 00
APF FRANCE HANDICAP	40, 00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100, 00
ONAC	25, 00
AMICALE DES ANCIENS ELEVES	390, 00
COMITE DES FETES	400, 00
CLUB LES AMIS DU BEL AGE	400, 00
SOCIETE DE PECHE LE GLEVERT	430, 00
FNATH	100, 00
LES AMIS DU CHEVAL	390, 00
PREVENTION ROUTIERE	50, 00
FNACA	160, 00
RESTAURANTS DU COEUR	120, 00
LIEUTENANT DE LOUVETERIE	50, 00
TROUPE THEATRALE LES ARNACOIS	310, 00
CONCILIATEUR DE JUSTICE	50, 00
FRANCE ADOT	25, 00
CROIX ROUGE FRANCAISE	100, 00
PEP 87	30, 00

BANQUE ALIMENTAIRE	50, 00
AMITIES ARNACOISES	350, 00
CAAAC	750, 00
ACCA	229, 00
ASSOCIATION DE L'ECOLE COOPERATIVE SCOLAIRE	1500, 00
MUSEE DU VELO DU HAUT LIMOUSIN	500, 00
ACSA	400, 00

- 7- **La demande de subvention au Conseil Départemental 87 (30% du HT soit 5 350, 62 euros)** pour l'extension du réseau d'eau potable à Fressanges a été adoptée à l'unanimité.
- 8- **Les demandes de subventions au Conseil Départemental 87 (40% soit 1 556, 74 euros) et à la DRAC (30% soit 1 167, 56 euros) concernant la restauration du Christ en Croix et la demande de subvention à la DRAC (50% soit 18 924, 00 euros) pour l'achat d'une vitrine blindée sous alarme** ont été adoptées à l'unanimité.
- 9- **La demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases des travaux de réhabilitation du système d'assainissement du bourg et de la gare** a été adoptée à l'unanimité.
- 10- **La durée d'amortissement du terrain du lotissement (ODHAC)** a été fixée à l'unanimité à 5 ans

### 3. VOIRIE

- 1- **La vente du bien de section de La Salesse** parcelle F 110 de 58 ares 40 ca au tarif de 0, 10 €/m<sup>2</sup> a été adoptée à l'unanimité.
- 2- **La réfection du trottoir de la rue des Fleurs en béton désactivé** par l'entreprise MASSY TP d'un montant de 4 735, 16 € HT soit 5 682, 19 € TTC a été adoptée à l'unanimité.

### 4. RESSOURCES HUMAINES

- 1- **Achat de cartes « Bimpli Cado »** : Il est proposé comme chaque année de reconduire les cartes Bimpli Cado pour les agents avant leurs congés d'été. Montant : 150 €/ agent – Adopté à l'unanimité.
- 2- **Forfait Mobilités Durables** – Adopté à l'unanimité.
- 3- **Création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet et suppression de l'emploi d'Adjoint technique territorial à mi-temps**, Adopté à l'unanimité.
- 4- **Autorisation à recruter des agents contractuels pour le remplacement des agents publics momentanément indisponibles**, Adopté à l'unanimité.

### 5. ECOLE

- 1- **Demande de renouvellement ou de modification de l'organisation des temps scolaires – Rentrée 2024** : Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le renouvellement de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2024.

### 6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Chloé DRIEUX

